





**PV DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 27 JANVIER 2024
A 9H30- SALLE DU CONSEIL**

Date de convocation	22/01/2024
Liste des présents	Gilles RUAT–Annie CARLET–Yves ATTARD–André RICHARD - Andrée LIONNET – Catherine BARBALAT – Carole PELET – Pascal MARTIN – Christian ROYER – Robert PAYS
Liste des absents avec procurations	David VIALLET a donné pouvoir à M. Gilles RUAT Serge COHADE a donné pouvoir à Mme Annie CARLET
Liste des absents excusés	Mathieu JOUVE Edwige VIGOUROUX
Président de séance	Gilles RUAT 
Secrétaire de séance	Carole PELET 

Approbation du PV du dernier conseil municipal : Le PV a été validé à l'unanimité

Délibération n°2024/01 : Acquisition du bien situé parcelle n°209 C 202 à Vergonzac	
M. Le Maire propose de répondre favorablement à la proposition de Mme ALIROL et de ses enfants qui souhaitent céder leur maison située à Vergonzac pour l'euro symbolique. C'est une maison inoccupée et qui menace ruine. Il est prévu de raser le bâtiment et d'effectuer des travaux de consolidation pour sécuriser le site. Un projet de réhabilitation sera discuté avec les habitants de Vergonzac	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération n°2024/02 : Convention 2024/100 relative à la mission d'assistance technique dans le domaine de l'assainissement et le la protection de la ressource en eau potable	
Renouvellement de la convention avec l'Agence Ingé43 (Pôle Eau Assainissement Rivières) pour suivi de la station d'épuration et la qualité de l'eau : 792euros pour l'année 2024.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Délibération 2024/03: Choix de l'Équipe de Maitrise d'Œuvre pour les travaux de sécurisation de la ressource en eau potable - captage d'une nouvelle ressource et interconnexion des réseaux	
Trois réponses à la consultation : AB2R, AVP, SICC VRD. Le cabinet AB2R a été retenu (meilleure note technique et meilleure note prix) pour un montant de 63 276 , 08 € TTC (52 730,07 € HT). La fin des travaux estimés : septembre 2025.	<i>adoptée à l'unanimité</i>

Divers :

1) Point sur la convention "Service Assistante Retraite" avec le CDG43

C'est un service pour les agents qui souhaitent préparer leur retraite. Cela est payant uniquement si sollicitation du service. Pas de nécessité de délibérer, la délibération d'adhésion à la convention initiale autorise la signature de la convention ainsi que toutes pièces et avenants y afférent.

2) Présentation des aménagements du site METHAROCHER par le Gaec du Roitelet : un audit pour évaluer la nuisance sonore et olfactive sera mandaté par le responsable du site. Des travaux de mise en conformité du site seront effectués. Lorsque les travaux seront finis, il y aura une concertation publique.